

BUREAUX: Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 22
Un an... 44

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. SCHOEUX

Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 22
Un an... 44

ANNONCES: 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES: 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 16 JANVIER 1871

Voir aux dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix)

London, 14 janvier.

Le général Bourbaki télégraphie:
Ouais, 13 janvier.

« Les villages d'Arcey et de Sainte-Marie ont été brillamment enlevés. Nos pertes sont modérées en considérant les résultats obtenus. »

« Je gagne toujours du terrain. Je suis très satisfait des généraux et des troupes. »

Suivant les dernières informations, le général Chanzy rallie près du Mans la partie des troupes qui ont été mises en désordre dans la nuit du 11 au 12.

La retraite est effectuée dans le meilleur ordre possible.

Luxembourg, 15 janvier.

Les Prussiens ont menacé Longwy de bombardement.

Les femmes et les enfants se réfugient dans le Luxembourg belge et Grand-Duché.

Hier, un combat d'infanterie et d'artillerie a eu lieu à Herserange, près de Longwy.

Versailles, 14 janvier.

Dans la nuit du 13 au 14, de violentes sorties ont eu lieu contre la garde, près du Bourget-Drancy, le 11<sup>e</sup> corps à Meudon, le 2<sup>e</sup> corps bavarois à Clamart.

Partout l'ennemi a été repoussé victorieusement.

Luxembourg, 15 janvier.

Le bruit court qu'un officier supérieur prussien est venu de Versailles porteur d'une lettre autographe du roi de Prusse au prince Henri.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

Lille, le 14 janvier 1871.

Chers Concitoyens,

En portant à votre connaissance la protestation du gouvernement de la défense nationale contre les procédés barbares des Prussiens, je crois inutile de faire appel à votre persévérance et à votre courage.

Le cri de nos amis de Paris n'est point celui du désespoir; c'est celui de l'indignation provoquée par l'infamie des moyens mis en usage, et la France entière s'y associera.

Honte éternelle à la Prusse, dont le vandalisme déshonore la civilisation moderne!

Gloire immortelle à Paris dont la noble conduite a déjà sauvé l'honneur de la France.

Le canon du bombardement avec lequel on espère broyer l'héroïque cité va provoquer sa levée en masse. Elle va s'élever sur nos ennemis et les écraser ou périr.

Mais non, point de paroles de mauvais augure: Paris vaincra; à nous de venir à son aide et de concourir avec lui à la délivrance du Pays.

Vive la France! Vive Paris! Vive la République!

Le préfet du Nord, PIERRE LEGRAND.

PROCLAMATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Nous dénonçons aux cabinets européens, à l'opinion publique du monde le traitement que l'armée prussienne ne craint pas d'infirmer à la ville de Paris. Voici quatre mois bientôt qu'elle investit cette grande capitale et tient captifs ses deux millions quatre cent mille habitants.

Elle s'était flattée de les réduire en quelques jours.

Elle comptait sur la sédition et la défaillance. Ces auxiliaires faisant défaut, elle a appelé la famine à son aide.

Ayant surpris l'assiégé privé d'armée, de secours, et même de gardes nationales organisées, elle a pu l'entourer à son aise de travaux formidables, hérissés de batteries, qui lancent la mort à huit kilomètres.

Retranchée derrière ce rempart, l'armée prussienne a repoussé les offensives de la garnison, puis elle a commencé à bombarder quelques uns des forts. Paris est resté ferme.

Alors, sans avertissements préalables, l'armée prussienne a dirigé contre la ville des projectiles énormes dont ses redoutables engins lui permettent de l'acabler à deux lieues de distance.

Depuis quatre jours, cette violence est en cours d'exécution.

La nuit dernière plus de 2,000 bombes ont accablé les quartiers de Montrouge, de Grenelle, d'Auteuil, de Passy, de St-Jacques et de St-Germain. Il semble qu'elles aient été dirigées à plaisir sur les hôpitaux, les ambulances, les prisons, les écoles et les églises.

Des enfants et des femmes ont été broyés dans leur lit.

Au Val-de-Grâce, un malade a été tué sur le coup. Plusieurs ont été blessés.

Ces victimes innocentes sont nombreuses, et nul moyen ne leur a été donné de se garantir contre cette agression inattendue.

Les lois de la morale la condamnent hautement; elles qualifient de crime la mort donnée hors des nécessités cruelles de la guerre. Or, ces nécessités n'ont jamais excusé le bombardement des édifices privés, le massacre des citoyens paisibles, la destruction des retraites hospitalières; la souffrance et la faiblesse ont toujours trouvé grâce devant la force, et quand elles ne l'ont pas désarmée elles l'ont déshonorée.

Les règles militaires sont conformes à ces grands principes d'humanité. Il est d'usage, dit l'auteur le plus accrédité en pareille matière, que l'assiégé annonce, lorsque cela lui est possible, son intention de bombarder la place afin que les non combattants, et spécialement les femmes et les enfants puissent s'éloigner et pourvoir à leur sûreté.

Il peut cependant être nécessaire de surprendre l'ennemi afin d'enlever rapidement la position, et dans ce cas la non dénonciation du bombardement ne constitue pas une violation des lois de la guerre.

Le commandateur de ce texte ajoute: « Cet usage se rattache aux lois de la guerre, qui est une lutte entre deux Etats et non entre des particuliers. User d'autant de ménagement que possible envers ces derniers, tel est le caractère distinctif de la guerre civilisée. » Aussi, pour protéger les grands centres de population contre les dangers de la guerre, on les déclare le plus souvent villes ouvertes. L'humanité exige que les habitants soient prévenus du moment de l'ouverture du feu, toutes les fois que les opérations militaires le permettent. »

Ici le doute n'est pas possible.

Le bombardement infligé à Paris n'est pas le préliminaire d'une action militaire, il est une dévastation froidement méditée, systématiquement accomplie et n'ayant d'autre but que de jeter l'épouvante dans la population civile au moyen de l'incendie et du meurtre.

C'est à la Prusse qu'était réservée cette inqualifiable entreprise sur la capitale qui lui a tant de fois ouvert ses murs hospitaliers.

Le Gouvernement de la Défense nationale proteste hautement en face du monde civilisé contre cet acte d'inutile barbarie et s'associe de cœur aux sentiments de la population indignée qui, loin de se laisser abattre par cette violence, y puise une nouvelle force pour combattre et repousser la honte de l'invasion étrangère.

Signé: Général TROCHU, Jules FAVRE, Emmanuel ARAGO, Ernest PICARD, Jules FERRY, Garnier-Pagès, Jules SIMON, Eugène PELLETAN.

Les membres de la délégation du Gouvernement de la Défense nationale établis à Bordeaux déclarent s'associer à la protestation solennelle contre le bombardement de Paris, signée par leurs collègues.

Adolphe CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON, L. GAMBETTA.

PROTESTATION

DE MONSIEUR LE COMTE DE CHAMBORD contre le

bombardement de Paris

Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

J'espère que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargneront à mon pays de nouvelles épreuves; mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis à la vue de ses désastres; condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les Peuples et les Rois, et je proteste, comme je le puis, à la face de l'Europe, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fut jamais.

Qui parlera au monde, si ce n'est moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève; pour la ville de Charlemagne, de saint Louis, de Philippe-Auguste et d'Henri IV; pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation?

Non! je ne verrai pas périr la grande Cité que chacun de nos aïeux a pu appeler MA BONNE VILLE DE PARIS.

Et puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil, pour protester contre les ruines de ma Patrie; elle criera à la terre et au ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, et attendant tout de la justice de Dieu.

HENRI.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

On lit dans le Nouvelliste d'Avennes:

Nous recevons de M. le comte de Mérode la protestation qu'il a adressée à M. le président du conseil général du Doubs auquel il appartient, à l'occasion du décret qui a frappé ces assemblées de dissolution. Nous croyons que ce document sera lu avec intérêt.

« Trélon (Nord), ce 11 janvier 1871. Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ma protestation contre le décret du 25 décembre 1870. Veuillez la transmettre à M. le Préfet et la joindre à celles que vous recevrez adrempment de mes honorables collègues.

Dans les circonstances où nous sommes alors que l'union est si nécessaire entre tous les Français, je voudrais n'avoir qu'à obéir et à applaudir à tous les actes du gouvernement de la défense nationale, mais investi, depuis 22 ans du mandat de mes concitoyens je me sens obligé de défendre leur droit et le mien.

Je repousse de toutes mes forces une mesure qui dissout les conseils généraux et confie le choix de leurs successeurs à la volonté pure et simple des préfets.

C'était déjà beaucoup de d'essayer de gouverner la France, sans l'appui, sans le concours d'une assemblée librement élue; pourquoi faut-il encore formuler un décret, qui, après avoir nettement affirmé, dans son préambule, les droits du pays, n'en tient absolument aucun compte dans son dispositif.

Comment oublier, qu'à la nation seule appartient le droit de s'imposer. Le principe tutélaire toujours admis sous la monarchie, n'est-il pas plus inviolable encore sous la République, puisque ce régime doit être, par excellence, le règne de la volonté des électeurs manifestée par leurs votes.

Aussi, monsieur le Président, je ne reconnais, qu'aux électeurs seuls, le droit de transmettre à un autre les pouvoirs qu'ils m'ont confiés. Toute assemblée non élue est absolument sans qualité pour voter l'impôt.

Nous savons par une récente et cruelle expérience, combien il peut être dangereux de se taire: c'est par le silence, que les grands corps de l'Etat, sous le second empire, ont conduit la France aux extrémités de la situation présente.

Si la Sénat, si le Corps législatif, si les conseils généraux avaient parlé, nous ne subissons pas aujourd'hui les calamités d'une invasion.

On s'étonne, qu'après des malheurs si grands et si faciles à éviter, les hommes éminents et honorables qui gouvernent la troisième République aient pu concevoir la fatale idée d'établir autour de chaque préfet, autant de je ne sais quels petits sénats choisis par eux, au lieu de les entourer d'un corps librement élu, puisant dans le suffrage des électeurs une force, une autorité, dont le pouvoir a aujourd'hui plus que jamais besoin.

Veuillez agréer, M. le Président... W. comte de Mérode. Membre du Conseil général.

AVANT ET APRES

M. Léon Gambetta à la tribune, le 5 avril 1870:

« Sous la forme républicaine, au moins, la puissance du suffrage universel n'est pas mensongère, elle est RÉELLE, et si on me dit qu'on n'en a pas encore sérieusement essayé, je répondrai que c'est une raison de plus pour le faire. (Mouvements divers). »

« Et lorsque nous disons que toute la puissance réside dans la souveraineté nationale, lorsque l'on nous répond: oui, nous devons mener les choses jusqu'au bout, car nous ne sommes pas ici, nous, les mandataires de la dynastie, nous sommes les mandataires du peuple. (Très-bien! très-bien! à gauche). »

« S'il y a contradiction entre les droits de la souveraineté et ceux de pouvoir qui a la prétention de les représenter, C'EST A CE DERNIER DE CÉDER; la conséquence doit s'incliner devant la cause, parce que la est le droit, et que, suivant la parole de Bossuet: « Il n'y a pas de droit contre le droit. »

« L'exercice de la souveraineté existe surtout dans une certaine institution. Qu'est-ce, en effet, que l'exercice réel de la souveraineté nationale? »

« C'est le droit pour la nation d'avoir la direction et le dernier mot dans toutes les affaires qui l'intéressent. SI UN POUVOIR QUELCONQUE peut tenir en échec la volonté du peuple, la souveraineté nationale EST VIOLÉE. »

« Je suppose que le pays veuille la paix, que vous qui le représentez, veuillez la paix, et que le pouvoir exécutif penche au contraire pour la guerre, il faut que le dernier mot dans cette question soit au pouvoir qui représente le pays. C'EST A DIEU AU PAYS LUI-MÊME. Et il faut que sa volonté puisse se manifester directement, ouvertement, que l'on ne vienne pas dire qu'il a le vote du contingent, le vote de budget pour faire entendre son opinion, cela n'est pas suffisant pour la vérité du principe. Il faut qu'il ait le dernier mot, que tout s'incline devant sa volonté, autrement la souveraineté nationale n'existe pas et le peuple est joué. »

Nouvelles de Paris

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

PAR BALLON MONTÉ

Nous recevons des nouvelles de Paris, apportées par le ballon « le Vaucauson. » Il résulte des renseignements donnés par les trois voyageurs aériens sur la situation de la Capitale que les habitants sont toujours résolus à une résistance opiniâtre. Il y a encore des vivres en grande quantité.

RAPPORTS MILITAIRES.

Extrait d'un journal de Paris arrivé par ballon.

Paris, le 12 janvier 1871.

La nuit dernière le commandant Blanc, avec une compagnie de zouaves et une compagnie de mobiles du Morbihan a fait une reconnaissance sur le plateau d'Avron. Les postes Prussiens ont été vigoureusement chassés et la petite colonne est rentrée avant le jour, après avoir fait six prisonniers.

Le bombardement a continué pendant la nuit dernière sur la ville et sur des établissements déjà signalés. Depuis minuit jusqu'à deux heures du matin il est tombé environ un projectile par minute dans le quartier Saint-Sulpice.

Les forts de Vanves d'Issy et de Montrouge ont été canonnés avec violence, mais nos batteries extérieures ont couvert un feu nourri qui paraît avoir causé d'assez grands ravages dans les batteries prussiennes. A partir de trois heures et demie, l'ennemi avait beaucoup ralenti son tir, et ne lançait plus que des projectiles de petit calibre. Les villages de Nogent et de Fontenay ont été canonnés d'une façon continue, mais très lentement.

Nos forts de l'Est ont vigoureusement tiré pendant la nuit, principalement vers une heure du matin, sur toute la ligne des positions prussiennes.

La boucle de la Marne a été également bombardée pendant la nuit, mais sans aucun accident à signaler. A Créteil, calme absolu aujourd'hui.

Hier, un sous-lieutenant de garde nationale a été tué aux avant-postes de ce côté.

Paris, le 12 janvier. Le gouverneur de Paris, P. O. Le général chef d'état-major, SCHMITZ.

Pour copie conforme: Le ministre de l'intérieur par intérim, JULES FAVRE.

Paris, 13 janvier, (soir).

Dans la boucle de la Marne, toujours même bombardement violent et persistant sans plus d'effet que les jours précédents.

Le général commandant supérieur se loue beaucoup de la tenue, sous le feu, des troupes et de la garde nationale chargées de la défense de nos positions de ce côté.

Toute la journée, l'ennemi a tiré lentement sur les villages de Nogent et de Plaisance.

Le bombardement de la ville a été incessant et est devenu très-vif à 10 heures, à minuit principalement sur le 8e secteur.

Les forts du Sud ont été canonnés moins violemment.

Les prussiens ont fait pendant la nuit plusieurs tentatives sur divers points des tranchées qui relient les forts entre eux. Ils ont été repoussés partout.

Plusieurs de leurs blessés ont été recueillis par nous.

Depuis 17 jours l'ennemi a brûlé une quantité considérable de munitions sans arriver à aucun résultat sérieux. Nos pertes ont été relativement faibles. Les incendies arrêtés dès le début, les dégâts matériels réparés autant que possible chaque jour.

Le gouvernement est heureux de pouvoir rendre ici un éclatant témoignage au dévouement absolu qu'officiers, soldats et gardes nationaux ont montrés dans ces rudes et constantes épreuves. La fermeté de la population est admirable.

Le gouverneur de Paris, P. O. Le général chef d'état-major, SCHMITZ.

Pour copie conforme: Le préfet du Nord, JULES FAVRE.

Pour copie conforme: Le préfet du Nord, P. LEGRAND.

Paris, samedi 14 janvier 1871.

Nous croyons avoir le droit de nous récrier au nom de l'honneur militaire et de l'humanité outragés, contre le bombardement aussi sauvage qui tue dans les hospices et les maisons de Paris des femmes, des vieillards, de malheureux petits enfants et n'avance pas d'un pouce l'ennemi des forts et de l'enceinte de la place. Eh bien! il paraît que c'est nous qui transgressons les lois les plus sacrées du droit des gens et qui méritons d'être mis au banc de nations civilisées. C'est M. de Bismark lui-même, l'inventeur de la maxime: « la force prime le droit », qui nous signifie la sentence.

Le chancelier du roi Guillaume prétend que le 23 décembre, des coups de feu ont été tirés sur un parlementaire prussien; une enquête sévère ordonnée par le général Trochu établit que l'assertion de l'officier prussien n'a pu être constatée « par aucun témoin » et que d'ailleurs des faits aussi regrettables tenus comme fortuits et accidentels par nous, ont été commis par des soldats prussiens; n'importe, on refuse de rien entendre, à Versailles, le 11 janvier, l'un de nos parlementaires, malgré le drapeau blanc arboré et les sonneries, d'usage, se voyait bel et bien assailli par les projectiles des factionnaires ennemis, ni plus ni moins que si nous étions indignes désormais de profiter des lois les plus élémentaires de la guerre.

Voilà Paris bombardé, assassiné dans la personne de ses femmes, de ses vieillards et de ses non-combattants, qui se trouve transformé en une caverne de bandits en vertu d'un arrêt du grand chef de la grande Allemagne. On croirait rêver en rapportant cela, et néanmoins, rien n'est plus vrai en lisant les communications du Journal officiel que nous reproduisons plus loin.

Il y a progrès depuis la fable du Loup et de l'agneau. Alors messire loup daignait accuser la proie qu'il convoitait, avant de la manger; aujourd'hui, c'est en la dévorant qu'on l'insulte.

Heureusement que Paris a la vie plus dure que l'agneau. Il a des canons pour toison et il saura prouver en donnant la